



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 15 décembre
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 8 décembre 2022

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO,
Djelloul OUARET, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽¹⁾, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO,
Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Conseiller(e)s
municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Gérard GUERRERO par Christine ARNAUDO, Emilien
GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD par Sophia FELLAHI-TALBI, Carole
HALGAND par Gérard ESCOFFIER, Denis CANI par Sophie CELTON, Patrick DUBESSE par Hélène
FERRANDI, Marie-Catherine BIANCO par André MOLINO, Ludovic DI MEO par Patrick MAGRO, Anne
OLIVERO par Arthur MELIS, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS, Audrey CERMOLACCE par Sylvie
LAURENT, Thierry AUDIBERT par Nathalie CIPRIANI.

Etait absent et non représenté : Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

(1) Arrivée avant le vote de la 1^{ère} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 15 décembre 2022 sous la
présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire : « avant d'ouvrir la séance, je souhaite faire une déclaration par rapport
aux évènements qui se sont passés dans la nuit de samedi à dimanche sur le site de Lafarge.
Si vous en êtes d'accord, je la ferai également passer à la presse. (cf. texte de l'intervention ci-
après) :

*« L'usine Lafarge de La Malle a été attaquée, semble-t-il par une centaine de personnes
anonymes et dissimulées, dans la soirée du samedi 10 décembre dernier.*

L'outil de travail a été saccagé et cela n'est pas acceptable.

*On doit condamner un certain nombre de pratiques des grands groupes multinationaux. Mais
on doit agir, de là où on est, pour faire reculer ce qui menace la biodiversité ou la qualité de
l'air ; l'avenir de la planète. S'en prendre aux machines n'a aucun sens. Ces pratiques violentes
et anonymes ne font pas avancer la lutte pour le climat.*

*Surtout, cette lutte n'est pas séparable de celle pour les droits sociaux, le pouvoir d'achat, les
retraites, la défense du service public, l'accès aux soins et à l'éducation...*

*Localement nous avons contribué à l'obtention d'études sur la qualité de l'air par Atmo-sud,
comme trois communes voisines. Cette démarche a débouché sur un investissement de 5
millions d'euros et aussi un début de production de ciment bas-carbone.*

*Il y a près de 30 ans nous avons eu au sein du conseil municipal un débat sur l'utilisation des
fours de cimentiers pour brûler les farines animales infectées par les prions. Nous avons été
favorables à cet usage. Le brûlage à 1400 degrés a permis d'éviter un problème majeur de
santé publique.*

*Peu après, nous avons été favorables à l'usage des pneus en caoutchouc comme combustibles.
Diaboliser ces usages n'a aucun sens. Notre région a eu l'expérience d'incendies de pneus
impossibles à éteindre et dévastateurs pour l'environnement. Le fait de les brûler à 1400 degrés
est, de loin, la moins mauvaise solution.*

Je rajouterai qu'autant on peut entendre l'inquiétude et la colère des jeunes générations sur l'insuffisance des politiques indispensables pour préserver le climat et la biodiversité, autant c'est avec la plus grande fermeté que je condamne ce type d'action et leurs auteurs. Refusons de nous laisser entraîner dans une impasse. »

Monsieur Martinez : « je trouve légèrement hasardeux d'associer ces actes avec la jeune génération, d'autant qu'on ne sait pas qui les a commis. »

Monsieur Magro : « il faut trouver un moyen de dire la colère des jeunes générations, sans pour autant les relier à ce qui s'est passé. »

Monsieur le Maire : « nous allons tenir compte de votre observation et modifier le texte avant de l'envoyer à la presse. »

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance à 18 heures 40 et procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 13 octobre 2022 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

Délibération n°01.12.2022 : FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une garantie pour le remboursement d'un emprunt souscrit par Grand Delta Habitat auprès de la Banque des Territoires, dans le cadre de la construction de 6 logements locatifs sociaux situés Chemin de la Haute Bédoule.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.12.2022 – FINANCES COMMUNALES - Attribution de subventions aux associations - Exercice budgétaire 2022 – 5^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention : Djelloul OUARET

Délibération n°03.12.2022 : FINANCES COMMUNALES - Décision modificative n°1 – Exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.12.2022 : FINANCES COMMUNALES – Attribution d’avances sur subventions à certaines associations et établissement public – Exercice budgétaire 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°05.12.2022 : RESSOURCES HUMAINES - Contrat groupe d’assurance des risques statutaires du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône 2023-2026.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « l’étude a été faite par le CDG 13. Avez-vous des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°06.12.2022 : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau-type des emplois communaux.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « un agent a réussi son concours de rédacteur principal et donc il a été nommé.

Monsieur Magro : « ce n’est pas une augmentation du nombre de postes. C’est un débat que nous avons eu pendant longtemps. Pour rappel, le fait de modifier ce tableau est juste un outil qui permet de promouvoir les agents qui ont réussi leur concours ou leur examen professionnel. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°07.12.2022 : ACTION SOCIALE - Reconduction de l’adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Madame Arnaudo : « on a juste modifié un article pour pouvoir, en cas d’absence, remplacer la conseillère au bout de 15 jours au lieu de devoir attendre un mois comme cela était prévu avant. Au niveau du secteur, nous sommes très attentifs aux services rendus par la Mission locale. C’est d’autant plus important que 52 % des jeunes de 16-25 ans n’ont aucun diplôme professionnel. Il y a donc un important travail à faire en direction de cette tranche d’âge. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°08.12.2022 : VIE LOCALE – Approbation de tarifs d’occupation du domaine public communal dans le cadre de tournages.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « parfois nous préférons aussi refuser certains tournages. Par exemple, il est arrivé qu’on nous demande l’autorisation de tourner vers les maisons proches de la décharge, pour faire un feuilleton. Je n’ai pas donné mon accord car cela mettait en scène un gars retrouvé mort dans le coffre d’une voiture et je ne voulais pas qu’on associe Septèmes-les-Vallons à ce genre d’image. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°09.12.2022 : VIE LOCALE - Souscription d’une part sociale auprès de la Coopérative de Presse et de Messagerie Méditerranéenne (Société Coopérative d’Intérêt Collectif).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « il est très important de donner un signe pour soutenir l’initiative de ce collectif. La Presse écrite, régionale comme nationale, reste un moyen d’information extrêmement utile. Sa diffusion aussi et le sens de notre engagement financièrement symbolique mais important sur le fond. Nous y avons d’ailleurs consacré un article sur le dernier SeptéMois, à l’occasion de l’installation d’un jeune Septémois à la maison de la Presse des Caillols. »

Monsieur le Maire : « je suis d’ailleurs intervenu pour qu’il puisse dès février 2023, disposer de l’appareil permettant de recharger les cartes RTM. C’est important au moment où les transports sont un enjeu grandissant pour la vie quotidienne et le climat. Avez-vous des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°10.12.2022 : PATRIMOINE FORESTIER – Forêt communale soumise au régime forestier – Programmation de coupes de bois 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « 80 % de la forêt que nous possédons est susceptible d’être concernée. Les coupes ont été décidées très récemment par l’ONF qui gère notre forêt soumise au Code Forestier donc la délibération a été inscrite de justesse. Il faut savoir que ces coupes ne peuvent être vendues qu’avec l’accord de la Commune. Ces coupes se trouvent au cœur du Massif et peuvent concerner jusqu’à 25 mètres de large de part et d’autre d’une piste de 6 mètres dans le cas des pistes DFCI/coupe-feux. Cela peut ne pas être compris d’emblée. Mais c’est la loi pour certaines pistes DFCI et c’est surtout le moyen de minimiser le risque de grand feu qui brûlerait tout. Ces coupes sont sélectives et respectent l’essentiel des chênes verts et des bosquets utiles à la nidification. Elles permettent de réduire la biomasse en augmentation constante et donc le risque incendie, souvent « tué dans l’œuf » grâce à notre CCFF. Elles sont donc très importantes pour l’avenir de la forêt. Leur dimension économique est marginale. Le produit de ces coupes sera soit du bois de chauffage, soit du bois papier et façonné en

morceaux de 1 à 2 mètres de longueur. Nous avons aussi un objectif de sylviculture en sélectionnant des pins d'Alep pour le bois de construction ; il faudra juste être patients... mais les enjeux sont pour les années 2050-2070, pour nos enfants et nos petits-enfants. Sinon, un dernier point, nous avons pu faire de l'affouage avec des coupes faites à proximité de l'ISDND. La vente à 35 particuliers se chauffant au bois, de mémoire, avait été un succès. Mais pour ces coupes-là, la logistique nécessaire est trop importante pour faire de l'affouage, car elles seront réalisées en cœur du massif. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.12.2022 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion de la compétence éclairage public entre la Métropole-Aix-Marseille Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.12.2022 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Définition de l'intérêt métropolitain attaché aux compétences voirie et espaces publics.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « certaines communes membres de la Métropole souhaitent conserver ces deux compétences. Mais au niveau de 17 communes de l'ancien Conseil de Territoire (CT1), je peux vous dire qu'elles ne veulent rien récupérer.

En ce qui concerne Septèmes, nous sommes demandeurs pour récupérer pleinement l'éclairage public et la loi prévoit que nous récupérons les bornes à incendie. »

Monsieur Magro : « la Communauté Urbaine, devenue CT1 en 2016, a été effective en janvier 2001. A l'époque, 150 000 € étaient consacrés à la voirie communale. Aujourd'hui, cela représente 350 000 €. Au-delà des moyens financiers, beaucoup n'ont plus ni les outils, ni le personnel, ni le savoir-faire. C'est notre cas. Un autre Territoire qui avait conservé la compétence voirie, est le SAN d'Istres devenu CT5. C'est pour cela que 24 communes sur les 92 de la Métropole garderont une voirie métropolitaine, avec un ajustement en cours. »

Monsieur Martinez : « les bornes à incendie, c'est une obligation pour toutes les communes. S'agissant de la voirie, les communes seraient contentes car les délais d'intervention seraient plus courts mais souvent, elles n'ont plus la capacité de le faire en régie et sont obligées de déléguer la compétence à des sociétés privées. Je pense que Septèmes fait le bon choix en refusant de récupérer la compétence voirie. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.12.2022 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Approbation de la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2022-2026 (CTG).

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « la signature aura lieu début mars, à la mairie des Pennes Mirabeau, en présence de la CAF et des différents partenaires. »

Monsieur Pinto : « Monsieur le Maire, je tiens à préciser qu'étant administrateur de la CAF, je ne participerai pas au vote. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention : Manuel PINTO

Délibération n°14.12.2022 : POLITIQUE DE LA VILLE – Convention-Cadre des Centres sociaux des Bouches-du-Rhône 2023.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « la situation des centres sociaux est très difficile, notamment en raison des désengagements de l'Etat et de la baisse des financements. »

Madame Celton : « les négociations avec la Préfecture et les partenaires se sont terminées vendredi soir et nous avons reçu les documents hier. Si nous ne passons pas cette délibération avant le 31 décembre, il n'y aurait pas de financements en 2023 ce qui engendrerait de gros problèmes pour le Centre social de la Gavotte Peyret. Les négociations entamées en 2022 avec les partenaires et les fédérations représentantes des centres sociaux, n'ont pas permis d'aboutir à la signature d'une convention pluriannuelle. Cette convention-cadre a pour but notamment de garantir un socle de base de financement aux centres sociaux.

Les négociations ont été âpres car le Département avait décidé de se retirer. L'Etat, la CAF, les communes se sont mobilisés pour dire que ce retrait n'était pas possible.

Malgré les difficultés financières qui sont les nôtres, nous avons, comme d'autres communes, décidé d'augmenter notre participation. Le Département a, quant à lui, décidé de faire stagner la sienne.

Les centres sociaux n'ont pas signé et les négociations continuent. Nous, nous avons décidé de signer tout en continuant les discussions, pour permettre au centre social d'être payé. La signature prévoit une convention d'une durée d'un an mais les discussions ont pour objectif d'arriver à la signature d'une convention pluriannuelle de 5 ans. Les centres sociaux rencontrent de grandes difficultés alors même qu'ils se trouvent dans des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et qu'ils sont les premiers à aider la population. »

Monsieur Magro : « c'est bien de signer tout en continuant à discuter. En fait, j'ai l'impression de me retrouver 30 ans en arrière. A l'époque, sur la centaine de centres sociaux qui existaient, environ 60 étaient soit en redressement, soit en liquidation. Nous nous sommes battus politiquement pour la mise en place d'une convention. Celle-ci a été une réalité pour la ville de Marseille en 1995. Septèmes-les-Vallons s'est battue avec d'autres et nous avons obtenu en 1998, que la convention soit élargie à l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Défendre le principe d'un financement pérenne du fonctionnement des structures -hors projets-, est une position à défendre pied à pied, quelle que soit la couleur politique de la gouvernance. »

Madame Hammouche : « je sais l'importance d'un centre social dans une résidence HLM. Il faut bien prendre conscience que c'est un acteur principal pour ne pas dire vital, de la vie d'un quartier. C'est pourquoi il faut continuer à se battre. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Sophie CELTON, Djelloul OUARET

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je tiens à remercier l'ensemble du Comité des fêtes pour le travail qu'ils ont fait malgré le mauvais temps. Je vous donne rendez-vous demain à 18h00, à la salle Louis Aragon, pour la descente aux lampions avec les chèvres. Nous irons jusqu'à la place de la mairie où une chorale provençale nous attendra.

Madame Mandras : « nous avons pris des lampions pour éclairer la descente mais cela donne une faible luminosité. Je vous conseille donc de prendre des torches ! »

Monsieur le Maire : « je vous souhaite de passer de bonnes fêtes et vous donne rendez-vous l'année prochaine. Je vous rappelle que les vœux à la population auront lieu le 20 janvier 2023. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.